



L'**angle de prise de vue** est déterminé par la position de la caméra par rapport à l'objet filmé.

La caméra peut être à **hauteur d'homme** : filmer un personnage en se plaçant face à lui. Nous sommes à sa hauteur, d'égal à égal.



L'angle de prise de vue peut être une **plongée** qui consiste à filmer un corps, un objet en se plaçant au-dessus de lui, donnant l'impression de le dominer.

Toutes les positions sont possibles, on peut ainsi filmer un personnage de dos ou de profil ; on peut poser la caméra sur le sol.



Cela peut être une **contre-plongée** ; filmer un personnage en se plaçant au-dessous de lui, pour lui donner de l'ampleur ; le spectateur se sent petit par rapport au personnage.

On peut enfin filmer un personnage en inclinant la caméra sur le côté ce qui contraste avec les lignes horizontales et verticales affirmées. Cela a pour effet d'attirer notre attention, cela s'appelle le **décadrage**.

